



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2017

Convoqué le mardi 20 juin 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE
REGULARISER UNE CESSION GRATUITE DE TERRAINS, AVENUE
DE MIMET PAR LA SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE
(S.C.C.V.) FONT DE GARACH****

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	Procuration
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	Procuration
GAMECHE Samia	Procuration
VIRZI Antoine	Procuration à compter de la question n° 21
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	Procuration
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	Procuration
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	26 jusqu'à la question n° 20 puis 25
Nombre de pouvoirs	:	07 jusqu'à la question n° 20 puis 08
Absent à la séance	:	02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) du 21/05/2015, signée avec la commune dans le cadre du permis de construire relatif à la construction de 60 logements collectifs, lequel a été accordé le 6/08/2015, sous le n° 013 041 15K 0011, la S.C.C.V. Font de Garach, dont le siège est à Aix-en-Provence (13100), chez COGEDIM PROVENCE, 9, Bis Place John Rewald - Patio Forbin, s'est engagée à céder gratuitement à la commune l'assiette foncière nécessaire aux aménagements de l'Avenue de Mimet .

Cette cession concerne les parcelles cadastrées section BK n° 232, 233, 234, 239, 240 et 241 lieudit Font de Garach d'une superficie de 867 m² (voir plan ci-joint).

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à régulariser cette cession par acte notarié.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De régulariser la cession gratuite de terrains par la S.C.C.V. Font de Garach, conformément à la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.), signée avec la commune le 21/05/2015 dans le cadre du permis de construire relatif à la construction de 60 logements, accordé le 6/08/2015 sous le n° 013 041 15K0011, laquelle porte sur les parcelles cadastrées section BK n° 232, 233, 234, 239, 240 et 241, situées lieudit Font de Garach, d'une superficie de 867 m² (voir le plan ci-joint), en vue des aménagements de l'Avenue de Mimet.

ARTICLE 2 : Que l'avis du service des Domaines en date du 29/06/2016 demeurera ci-annexé.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié devant Maître Jean-Yves RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne, éventuellement avec le concours de Maître Pascal BONETTO de la S.C.P. Jean-Luc MAITRE, Olivier CAPRA, Xavier COLONNA, Pascal BONETTO, Notaires Associés à Marignane, et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

ARTICLE 4 : Que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

ARTICLE 5 : Que les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 4 JUL 2017

AFFICHÉE LE : 4 JUL 2017

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 4 JUL 2017

